

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE LA PRÉSENTATION**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de La Présentation, tenue mardi le 6 août 2019, à 19 h 00, à la salle du Conseil, située au 772, rue Principale, La Présentation.

Sont présents

Mesdames les conseillères : Mélanie Simard
Messieurs les conseillers : Georges-Étienne Bernard
Martin Nichols
Rosaire Phaneuf
Jean Provost

Est absente :

Madame la conseillère : Louise Arpin

formant quorum, sous la présidence de Monsieur le maire Claude Roger.

Est aussi présente, Madame Josiane Marchand, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Claude Roger procède à l'ouverture de la séance à 19h02.

**2- ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR
RÉSOLUTION NUMÉRO 160-08-19**

Il est proposé par Georges Etienne Bernard

Appuyé par Jean Provost

Et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour et de laisser le point Divers ouvert.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2019
4. Acceptation des comptes
5. Consultation publique concernant le règlement numéro 250-19 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin d'autoriser l'usage H-500 habitation communautaire dans la zone CH-102 et de resserrer les exigences quant à la marge de recul exigée sur l'ensemble du territoire
6. Période de questions
7. Rapport du délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
8. Loisirs – Information des représentants du CCL
9. Règlements d'emprunt numéros 214-17 et 227-18 – Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongement relativement à un emprunt par billets au montant de 1 396 500 \$ qui sera réalisé le 13 août 2019
10. Règlements d'emprunt numéros 214-17 et 227-18 – Approbation du financement suite à l'appel d'offres
11. Autorisation de passage – Évènement Tour cycliste « Les yeux du cœur »
12. Autorisation de passage – Évènement Tour cycliste AQINAC
13. Achat de pièces pour l'entretien des équipements d'eaux usées
14. Demande à la MRC des Maskoutains pour l'entretien d'un cours d'eau – Nettoyage de la Branche 3 de la décharge des 15 et des 30
15. Adoption du second projet de règlement numéro 250-19 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin d'autoriser l'usage H-500 Habitation communautaire dans la zone CH-102 et de resserrer les exigences quant à la marge de recul exigée sur l'ensemble du territoire

16. Avis de motion – Règlement numéro 251-19 modifiant le règlement numéro 06-80 portant sur le plan d'urbanisme afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé concernant les territoires incompatibles avec l'activité minière dans le cadre de l'orientation gouvernementale en aménagement du territoire sur les activités minières
17. Adoption du projet de règlement numéro 251-19 modifiant le règlement numéro 06-80 portant sur le plan d'urbanisme afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé concernant les territoires incompatibles avec l'activité minière dans le cadre de l'orientation gouvernementale en aménagement du territoire sur les activités minières
18. Avis de motion – Règlement numéro 252-19 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé concernant les territoires incompatibles avec l'activité minière dans le cadre de l'orientation gouvernementale en aménagement du territoire sur les activités minières ainsi que la clarification de normes sur les distances séparatrices et autorisation de la garde de poules dans la zone d'interdiction et dans le noyau villageois
19. Adoption du projet de règlement numéro 252-19 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé concernant les territoires incompatibles avec l'activité minière dans le cadre de l'orientation gouvernementale en aménagement du territoire sur les activités minières ainsi que la clarification de normes sur les distances séparatrices et autorisation de la garde de poules dans la zone d'interdiction et dans le noyau villageois
20. Réparation et ajout de filet de baseball au terrain des loisirs – Mandat à la compagnie Filets Nad's
21. Divers
22. Dépôt de la correspondance
23. Période de questions
24. Levée de l'assemblée

3- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2019 RÉSOLUTION NUMÉRO 161-08-19

Considérant que les membres du Conseil municipal ont tous reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire mentionnée en titre;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Georges Etienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2019, tel que rédigé.

4- ACCEPTATION DES COMPTES RÉSOLUTION NUMÉRO 162-08-19

PAIEMENTS ANTICIPÉS

C1900431	D Boucherie F. Ménard inc.	Saucisses matinées gourmandes	500,00 \$
C1900432	D Provost Émile	Aliments / camp de jour	280,00 \$
C1900433	D Laferté et Letendre inc.	Revêtement cabane bleue	298,21 \$
C1900434	D Garage Pierre Laflamme enr.	Rép. Pneu GMC	16,68 \$
C1900435	D Konica Minolta Business Solutions	Débranch. & prép. photocop.	183,96 \$
C1900436	D Petite Caisse	Remb. petite caisse juin	462,35 \$
C1900437	D Entreprises A. Bazinet & fils enr.	Tonte de pelouse juin	814,60 \$
C1900438	D Accès Info enr.	Disque dur d.g. & services	309,28 \$
C1900439	D Cabinets Maska	Loc. cabinet juin c/j	160,97 \$
C1900439	D Cabinets Maska	Location cabinet fête nationale	264,44 \$
C1900440	D Therrien Couture s.e.n.c.r.l.	Dossier SR Martin & gest. cont	919,80 \$
C1900440	D Therrien Couture s.e.n.c.r.l.	Droits acquis, inst. septiques	718,59 \$
C1900441	R Vallières Asphalte inc.	Rapiéçage de pavage	44 155,14 \$
C1900442	D C.T. Soudure Inc.	Réparation oriflammes	21,86 \$
C1900443	I Groupe Maskatel LP	Internet bassin & pavillon	137,86 \$
C1900444	I Rolec Systèmes de sécurité	Alarme usine épur. 08-19/08-20	431,16 \$
C1900445	D Cordeau Alexandre	Remb. restauration jeux loisirs	117,01 \$

C1900446	D	Provost Émile	Chèque annulé: C1900446	(289,63) \$
C1900446	D	Provost Émile	Remb. Aliments c/j	289,63 \$
C1900447	D	Fonds d'information sur le territoire	Mutations juin	28,00 \$
C1900448	D	Garage Pierre Laflamme enr.	Réparer pneu Chevrolet	28,74 \$
C1900449	D	Roger Claude	Dépl. St-Sébastien MAPAQ/FQM	63,90 \$
C1900450	D	Funavie	Loc mascottes mat. gourmandes	100,00 \$
C1900451	I	Konica Minolta	Copies juin	363,33 \$
C1900452	D	Studios François Larivière	Montage numérique mosaïque	109,23 \$
C1900453	D	Gaudreau Marie-Soleil	Dépl. Du 05-02/3-07-19	149,85 \$
C1900454	I	La Capitale Assureur	Ass. collectives juillet	3 253,05 \$
C1900455	D	Cie de Transport Maskoutaine inc.	Autobus C/J EKÇA Saute	402,41 \$
C1900456	D	Postes Canada	Fête nationale	220,89 \$
C1900456	D	Postes Canada	Journal municipal juin	236,91 \$
C1900456	D	Postes Canada	Matinées gourmandes	208,35 \$
C1900457	I	Services de Cartes Desjardins	Café & balle / gymnase	117,28 \$
C1900457	I	Services de Cartes Desjardins	Sifflets & cônes soccer	37,92 \$
C1900457	I	Services de Cartes Desjardins	Form. C/J troubles apprentissage	35,00 \$
C1900457	I	Services de Cartes Desjardins	ÉPIPEN C/J	122,48 \$
C1900457	I	Services de Cartes Desjardins	Aliments et épingles St-Jean	54,79 \$
C1900457	I	Services de Cartes Desjardins	Frais annuel	60,00 \$
C1900457	R	Services de Cartes Desjardins	Hébergement congrès ADMQ	561,85 \$
C1900458	D	Provost Jean	Dépl. St-Sébastien MAPAQ/FQM	63,90 \$
C1900459	D	Cusson Juliette	Arbitre soccer	132,00 \$
C1900460	D	Cusson Alexis	Arbitre soccer	111,00 \$
C1900461	D	Béland Émy	Arbitre soccer	97,50 \$
C1900462	R	Purnat	Chèque annulé: C1900462	(26 536,23) \$
C1900462	R	Purnat	Nett.1425 Salvail Sud vers 2/2	26 536,23 \$
C1900463	D	Provost Émile	Remb. aliments c/j	34,75 \$
C1900464	R	Techsport inc.	Balançoire parents/enfants	4 003,75 \$
C1900465	D	EKÇA Saute Inc.	Sortie camp de jour	1 471,68 \$
C1900466	D	Fournier Émile	Arbitre soccer	97,00 \$
C1900467	D	Fédération Québécoise Municipalités	Insc. L. Arpin conf. RV SAM	166,71 \$
C1900468	I	Konica Minolta	Location photocopieur août	155,64 \$
C1900469	R	Groupe Silex Inc.	Réhabilitation 874 principale	7 499,82 \$
C1900470	D	Petite Caisse	Remb. petite caisse loisirs	295,40 \$
C1900471	D	Lussier Aurèle	Chapiteaux matinées gour	1 600,00 \$
C1900472	R	Régie Int. d'Acton et des Maskoutains	Q.P. déchets vers. 3/4	6 119,50 \$
C1900472	R	Régie Int. d'Acton et des Maskoutains	Achat bacs roulants	3 291,36 \$
C1900473	D	Réfrigération Luc Daigle inc.	Loc. remorque matinées gour	567,41 \$
C1900474	R	Aquarehab (Canada) inc.	Réhab. aqueduc Gr Rg dcpte # 4	94 277,97 \$
C1900475	D	Cie de Transport Maskoutaine inc.	Autobus plage Rouville C/J	321,93 \$
C1900476	R	Vallières Asphalte inc.	Rapiéçage d'asphalte vers. 2/3	27 715,56 \$
C1900477	D	Domaine De Rouville inc.	Sortie camp de jour	680,88 \$
C1900478	R	Purnat	Nett.1425 Salvail Sud vers 2/3	13 268,12 \$
C1900479	D	Provost Émile	Remb. Aliments / camp de jour	102,03 \$
C1900480	D	Laser Jeux	Sortie camp de jour	258,69 \$
L1900055	I	Hydro Québec	Garage mun. du 13-04/14-06	244,11 \$
L1900055	I	Hydro Québec	Bur. Mun. du 13-04 /14-06	668,21 \$
L1900055	I	Hydro Québec	Piste cyclable du 13-04/14-06	64,26 \$
L1900055	I	Hydro Québec	Terrain soccer 24-05/30-06	81,53 \$
L1900055	I	Hydro Québec	Gymnase du 21-05/20-06	1 583,39 \$
L1900056	I	Ministre du Revenu du Québec	DAS provincial juin	9 457,64 \$
L1900057	I	Agence des Douanes et du Revenu	DAS fédéral juin	3 468,77 \$

L1900058	I	Retraite Québec	RREM élus juin	683,40 \$
L1900059	I	Desjardins Sécurité Financière	REER employés juin	698,64 \$
L1900060	I	Hydro Québec	Éclairage public juin	1 063,58 \$

236 292,02 \$

SALAIRES VERSÉS EN JUILLET : **76 122,67 \$**

I : Incompressible

R : Résolution

D: Délégation

COMPTES À PAYER

Laferté et Letendre Inc.	Bardeaux cabane pavillon	48,73 \$
Laferté et Letendre Inc.	Revêtement cabane pavillon	450,33 \$
M.R.C. des Maskoutains	Hon. ing. pav. Lépine juin	1 605,69 \$
M.R.C. des Maskoutains	Hon.ing. Grand Rang juin	885,50 \$
Entreprises B.J.B. inc	Inst. panneau contrôle Morin	1 646,44 \$
Entreprises B.J.B. inc	Changer oriflammes	344,93 \$
Entreprises B.J.B. inc	Fusible / Jeux d'eau	104,34 \$
Entreprises B.J.B. inc	Prise panneau stat. pavillon	236,85 \$
Entreprises B.J.B. inc	Prise & plaque toit bleu pavillon	33,77 \$
Entreprises B.J.B. inc	Photocel. lampadaires maison	178,19 \$
R. Bazinet & Fils Ltée	Essence véhicules voirie	489,99 \$
R. Bazinet & Fils Ltée	Essence remorque Matinée gourm	29,00 \$
Régie de l'A.I.B.R.	Eau consommée 31-05/25-06	16 049,09 \$
Eurofins Environex	Analyses eau juin	172,98 \$
Eurofins Environex	Analyses eau juin	148,32 \$
Gestion Marcel G. Gagné inc.	Rép. Module loisirs	50,55 \$
Gestion Marcel G. Gagné inc.	Rép. Douche volleyball	6,66 \$
Gestion Marcel G. Gagné inc.	Cadenas et clé barrière pavillon	55,64 \$
Gestion Marcel G. Gagné inc.	Roundup ent. terrains	80,45 \$
Bertrand Mathieu Ltée	Décontamination ancien Laferté	23 986,66 \$
Ville de Saint-Hyacinthe	Cour Régionale du 01-04/30-06	983,21 \$
Charland Georges	Abattage arbre Petits-Étangs	2 069,55 \$
Accès Info enr.	Création cptes Microsoft	206,96 \$
Accès Info enr.	Enregistrement dns à distance	165,56 \$
Accès Info enr.	Config courriels & inst. Office	487,49 \$
Accès Info enr.	Inst. Antidotes & corr. Courriel	608,22 \$
Accès Info enr.	Frais dépl. Retour tablettes	40,24 \$
Accès Info enr.	Config. Courriel tablettes	165,56 \$
Éditions Yvon Blais	Loi aménagement urbanisme	63,05 \$
Régie Int. d'Acton et des Maskoutains	Matières organiques juillet	4 555,39 \$
Régie Int. d'Acton et des Maskoutains	Résidus domestiques juillet	8 117,24 \$
Régie Int. d'Acton et des Maskoutains	Matières recyclables juillet	3 668,90 \$
Groupe Sports-Inter Plus	Épandeur / loisirs	569,12 \$
PG Solutions inc.	Frais fixe Julo mai & juin	478,00 \$
Produits Beta Petrochimie	Prod. ménager bur. et pavillon	441,91 \$
Compteurs d'eau du Québec	Compteur d'eau 1191 Ste-Rose	651,36 \$
Municipalité de Saint-Jude	Part subv. MTQ ent. routes	682,99 \$
Municipalité de Saint-Jude	Abrasif & déneig. Grande Ligne	2 697,34 \$
Avensys Solutions	Crépine d'échantillonnage égout	207,53 \$

Impressions KLM	Journal municipal juillet	1 262,43 \$
Patrick Archambault Transport inc.	Pierre / terrain de balle	459,90 \$
Patrick Archambault Transport inc.	Sable / jeux volleyball	517,39 \$
Patrick Archambault Transport inc.	Terre / rép. gazon et boucherie	149,47 \$
Réseau Internet Maskoutain	Téléphone IP août	152,92 \$
Fondation David Suzuki	Trousse jardins monarques	2 500,00 \$
Guillevin International	Luminaires / rue Lasnier	3 656,21 \$
9078-3184 Québec inc.	Office 365 du 02-07 / 01-08	179,70 \$
9078-3184 Québec inc.	Office 365 du 19-06/01-07	77,89 \$
		82 419,64 \$

MONTANTS ENCAISSÉS EN JUILLET 2019

Taxes et droits de mutations	15 405,88 \$
Permis émis	350,00 \$
Intérêts arr. taxes et comptes à recevoir	922,73 \$
Camp de jour	4 878,15 \$
Inscriptions - Activités du Gymnase	1 004,75 \$
Divers : Subv. Prog accompagnement personnes handicapées	720,00 \$
Divers : Amendes & pénalités cour municipale	3 385,00 \$
Divers : Subv. FDR – MRC Les Maskoutains (projet tennis)	1 562,12 \$
Divers : Ajust. 2017-2018 – Délégation de compétence serv. Inc. St-Hyacinthe	16 432,00 \$
Divers : Don 2/3 Gymnase (Caisse Desjardins)	5 000,00 \$
TOTAL - DÉPÔTS	49 660,63 \$

Dépôts directs

Compensation tenant lieu de taxes CPE et école	13 847,00 \$
TECQ 10-13 Capital et intérêts	16 468,00 \$
Remboursement MAPAQ	2 144,43 \$
Intérêts banque	1 729,08 \$
TOTAL - DÉPÔTS DIRECTS	34 188,51 \$

GRAND TOTAL

83 849,14 \$

Considérant les rapports remis aux élus et les informations données concernant les comptes et salaires payés, les montants encaissés et les comptes à payer;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Martin Nichols
Et résolu à l'unanimité

De ratifier les paiements anticipés effectués en juillet 2019 pour un montant total de 236 292,02 \$;

De ratifier le paiement des salaires versés en juillet 2019, au montant total de 76 122,67 \$;

D'autoriser le paiement des comptes à payer listés pour août 2019, au montant total de 82 419,64 \$;

De prendre acte de la perception des revenus du mois de juillet 2019 au montant de 83 849,14\$.

5- CONSULTATION PUBLIQUE CONCERNANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 250-19 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 06-81 AFIN D'AUTORISER L'USAGE H-500 HABITATION COMMUNAUTAIRE DANS LA ZONE CH-102 ET DE RESSERRER LES EXIGENCES QUANT À LA MARGE DE REcul EXIGÉE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

Conformément à l'avis public du 19 juillet 2019, les informations sont données relativement à l'adoption du second projet de règlement numéro 250-19.

6- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

7- RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

Madame la conseillère Louise Arpin étant absente, un compte rendu sera fait lors de la prochaine séance.

8- LOISIRS – INFORMATION DES REPRÉSENTANTS DU CCL

La présidente du CCL, Madame Mélanie Simard informe les membres du Conseil des derniers développements au sein des Loisirs.

La prochaine rencontre avec le comité aura lieu le 19 août.

9- RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉROS 214-17 ET 227-18 – RÉSOLUTION DE CONCORDANCE, DE COURTE ÉCHÉANCE ET DE PROLONGEMENT RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 1 396 500 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 13 AOÛT 2019 RÉSOLUTION NUMÉRO 163-08-19

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de La Présentation souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 396 500 \$ qui sera réalisé le 13 août 2019, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
214-17	326 200 \$
227-18 (portion remb. par le PIQM)	470 925 \$
227-18	599 375 \$

Attendu qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

Attendu que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 214-17 et 227-18, la Municipalité de La Présentation souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par Georges Etienne Bernard
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 13 août 2019;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 13 février et le 13 août de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire Claude Roger ou le maire suppléant Georges-Etienne Bernard et la directrice générale et secrétaire-trésorierère Josiane Marchand ou la secrétaire-trésorière adjointe Guylaine Giguère;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2020.	73 800 \$	
2021.	75 700 \$	
2022.	77 700 \$	
2023.	80 000 \$	
2024.	82 100 \$	(à payer en 2024)
2024.	1 007 200 \$	(à renouveler)

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 214-17 et 227-18 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 13 août 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

**10- RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉROS 214-17 ET 227-18 – APPROBATION DU FINANCEMENT
SUITE À L'APPEL D'OFFRES
RÉSOLUTION NUMÉRO 164-08-19**

Attendu que la Municipalité de La Présentation a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 13 août 2019, au montant de 1 396 500 \$;

Attendu qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - CAISSE DESJARDINS DE LA RÉGION DE SAINT-HYACINTHE

73 800 \$	2,55000 %	2020
75 700 \$	2,55000 %	2021
77 700 \$	2,55000 %	2022
80 000 \$	2,55000 %	2023
1 089 300 \$	2,55000 %	2024

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,55000 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

73 800 \$	2,58000 %	2020
75 700 \$	2,58000 %	2021
77 700 \$	2,58000 %	2022
80 000 \$	2,58000 %	2023
1 089 300 \$	2,58000 %	2024

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,58000 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

73 800 \$	2,05000 %	2020
75 700 \$	2,05000 %	2021
77 700 \$	2,10000 %	2022
80 000 \$	2,15000 %	2023
1 089 300 \$	2,25000 %	2024

Prix : 98,51200

Coût réel : 2,58846 %

Attendu que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme CAISSE DESJARDINS DE LA RÉGION DE SAINT-HYACINTHE est la plus avantageuse;

Il est proposé par Mélanie Simard
Appuyé par Jean Provost
Et résolu à l'unanimité

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Que la Municipalité de La Présentation accepte l'offre qui lui est fait de CAISSE DESJARDINS DE LA RÉGION DE SAINT-HYACINTHE pour son emprunt par billets en date du 13 août 2019 au montant de 1 396 500 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 214-17 et 227-18. Ces billets sont émis au prix de 100,00\$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

**11- AUTORISATION DE PASSAGE – ÉVÈNEMENT TOUR CYCLISTE « LES YEUX DU CŒUR »
RÉSOLUTION NUMÉRO 165-08-19**

Considérant que « La Fondation Mira » organise un évènement cycliste dont le trajet prévoit de traverser la Municipalité et d'ainsi circuler sur les routes de La Présentation, le 16 août 2019;

Considérant que « La Fondation Mira » désire obtenir l'autorisation de la Municipalité avant de demander un permis au Ministère des Transports (MTQ) relativement à cette activité vu que le parcours emprunte des routes sous la juridiction du MTQ;

Il est proposé par Georges Etienne Bernard
Appuyé par Martin Nichols
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser les cyclistes qui participeront à la randonnée cycliste organisée par « La Fondation Mira » de circuler sur les routes de la Municipalité, le 16 août 2019, selon l'itinéraire fourni par les organisateurs et qui empruntera le Grand Rang, en provenance de Saint-Charles, pour poursuivre leur trajet à Saint-Hyacinthe, conformément au plan remis par les organisateurs;

D'exiger que les organisateurs obtiennent l'autorisation du MTQ à cet effet vu que la route visée par cette activité est sous la juridiction du MTQ;

De n'assumer aucune responsabilité pour cette activité.

12- AUTORISATION DE PASSAGE – ÉVÈNEMENT TOUR CYCLISTE AQINAC RÉSOLUTION NUMÉRO 166-08-19

Considérant que l'Association québécoise des industries de nutrition animale et céréalière organise un évènement Tour cycliste dont le trajet prévoit de traverser la Municipalité et d'ainsi circuler sur les routes de La Présentation, le 4 septembre 2019;

Considérant que l'Association québécoise des industries de nutrition animale et céréalière désire obtenir l'autorisation de la Municipalité avant de demander un permis au Ministère des Transports (MTQ) relativement à cette activité vu que le parcours emprunte des routes sous la juridiction du MTQ;

Il est proposé par Georges Etienne Bernard
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser les cyclistes qui participeront au Tour cycliste organisé par l'Association québécoise des industries de nutrition animale et céréalière à circuler sur les routes de la Municipalité, le 4 septembre 2019, selon les 2 itinéraires fournis par les organisateurs et qui emprunteront les routes suivantes : chemin Plamondon, Grand Rang, Grand-Étangs, Route 137, Bas des Étangs, Ste-Rose, Salvail Sud et le chemin de la Grande Ligne, en provenance de Saint-Charles pour poursuivre leur trajet à St-Jude, conformément au plan remis par les organisateurs;

D'exiger que les organisateurs obtiennent l'autorisation du MTQ à cet effet vu que la route visée par cette activité est sous la juridiction du MTQ;

De n'assumer aucune responsabilité pour cette activité.

13- ACHAT DE PIÈCES POUR L'ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS D'EAUX USÉES RÉSOLUTION NUMÉRO 167-08-19

Considérant les recommandations faites par Aquatech, société de gestion de l'eau inc.;

Considérant qu'il y a lieu de faire l'entretien de nos équipements;

Considérant la soumission de la compagnie Pompex inc.;

Il est proposé par Jean Provost
Appuyé par Martin Nichols
Et résolu à l'unanimité

De faire l'achat de trois régulateurs de niveau de la compagnie Pompex inc., pour un montant de 1 263.77\$, taxes et livraison incluses.

D'autoriser le paiement des factures pour l'achat des équipements.

**14- DEMANDE À LA MRC DES MASKOUTAINS POUR L'ENTRETIEN D'UN COURS D'EAU – NETTOYAGE DE LA BRANCHE 3 DE LA DÉCHARGE DES 15 ET DES 30
RÉSOLUTION NUMÉRO 168-08-19**

Considérant la demande déposée par la Ferme Grand Rang (1977) inc concernant le nettoyage de la branche 3 de la décharge des 15 et des 30 situé à la limite des Municipalités de La Présentation et de Sainte-Marie-Madeleine;

Considérant que l'employé de voirie de la Municipalité La Présentation confirme la nécessité de nettoyer cette branche afin d'améliorer la circulation et l'écoulement de l'eau;

Considérant qu'en vertu du Règlement 06-197 de la MRC des Maskoutains, il revient à cette dernière d'autoriser les travaux de nettoyage d'un cours d'eau;

Il est proposé par George Etienne Bernard
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité

De déposer une demande à la MRC des Maskoutains visant l'entretien et le nettoyage de la branche 3 de la décharge de 15 et de 30 situé à la limite des Municipalités de La Présentation et de Sainte-Marie-Madeleine, soit entre l'autoroute 20 et la route 116.

**15- ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 250-19 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 06-81 AFIN D'AUTORISER L'USAGE H-500 HABITATION COMMUNAUTAIRE DANS LA ZONE CH-102 ET DE RESSERRER LES EXIGENCES QUANT À LA MARGE DE REcul EXIGÉE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE
RÉSOLUTION NUMÉRO 169-08-19**

Attendu que la Municipalité de La Présentation a adopté un règlement d'urbanisme pour l'ensemble du territoire municipal;

Attendu que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement;

Attendu que les élus souhaitent autoriser l'implantation d'habitation de type communautaire dans la zone CH-102 ;

Attendu qu'il y a lieu de modifier les normes concernant les marges de recul avant afin d'éviter des problématiques futures ;

Attendu que le conseil municipal a tenu une assemblée publique de consultation, mardi le 2 juillet 2019, afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés ;

Il est proposé par George Etienne Bernard
Appuyé par Jean Provost
Et résolu à l'unanimité

D'adopter, lors de la séance du 6 août 2019, le second projet de règlement numéro 250-19 intitulé « Règlement modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin d'autoriser l'usage H-500 habitation communautaire dans la zone CH-102 et de resserrer les exigences quant à la marge de recul avant exigée sur l'ensemble du territoire »

Que ce second projet de règlement soit soumis à la procédure de demande de participation à un référendum, conformément à la loi, puisque celui-ci contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

16- AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 251-19 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 06-80 PORTANT SUR LE PLAN D'URBANISME AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ CONCERNANT LES TERRITOIRES INCOMPATIBLES AVEC L'ACTIVITÉ MINIÈRE DANS LE CADRE DE L'ORIENTATION GOUVERNEMENTALE EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE SUR LES ACTIVITÉS MINIÈRES

Avis de motion est donné par le conseiller Rosaire Phaneuf, à l'effet qu'il présentera pour adoption, lors d'une prochaine séance, ordinaire, extraordinaire ou d'ajournement, le *règlement numéro 251-19 modifiant le règlement numéro 06-80 portant sur le plan d'urbanisme afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé concernant les territoires incompatibles avec l'activité minière dans le cadre de l'orientation gouvernementale en aménagement du territoire sur les activités minières.*

L'objet de ce règlement est d'apporter les modifications requises afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains suite à l'entrée en vigueur du règlement numéro 18-515 portant sur les territoires incompatibles avec l'activité minière dans le cadre de l'orientation gouvernementale en aménagement du territoire sur les activités minières. Ces modifications portent principalement sur l'ajout d'une orientation portant sur la cohabitation harmonieuse de l'activité minière avec les autres utilisations du territoire ainsi que sur l'ajout de normes encadrant certaines constructions voulant s'établir à proximité d'une activité minière.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent projet de règlement et renoncent à sa lecture lors de son adoption.

**17- ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 251-19 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 06-80 PORTANT SUR LE PLAN D'URBANISME AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ CONCERNANT LES TERRITOIRES INCOMPATIBLES AVEC L'ACTIVITÉ MINIÈRE DANS LE CADRE DE L'ORIENTATION GOUVERNEMENTALE EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE SUR LES ACTIVITÉS MINIÈRES
RÉSOLUTION NUMÉRO 170-08-19**

Attendu que le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains a été modifié par le règlement numéro 18-515 portant sur les territoires incompatibles avec l'activité minière dans le cadre de l'orientation gouvernementale en aménagement du territoire sur les activités minières;

Attendu que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, suite à l'entrée en vigueur d'un règlement modifiant le schéma d'aménagement, toute municipalité faisant partie de la MRC doit apporter les modifications requises à ses règlements d'urbanisme afin d'assurer la concordance au schéma ;

Attendu que cet exercice de concordance nécessite des modifications au plan d'urbanisme de la municipalité ;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Mélanie Simard
Et résolu à l'unanimité

D'adopter, lors de la séance du 6 août 2019, le projet de règlement numéro 251-19 intitulé *Règlement amendant le règlement numéro 06-80 constituant le plan d'urbanisme révisé afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé concernant les territoires incompatibles avec l'activité minière dans le cadre de l'orientation gouvernementale en aménagement du territoire sur les activités minières;*

De tenir une assemblée de consultation mardi le 3 septembre 2019 afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

18- AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 252-19 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 06-81 AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ CONCERNANT LES TERRITOIRES INCOMPATIBLES AVEC L'ACTIVITÉ MINIÈRE DANS LE CADRE DE L'ORIENTATION GOUVERNEMENTALE EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE SUR LES ACTIVITÉS MINIÈRES AINSI QUE LA CLARIFICATION DE NORMES SUR LES DISTANCES SÉPARATRICES ET AUTORISATION DE LA GARDE DE POULES DANS LA ZONE D'INTERDICTION ET DANS LE NOYAU VILLAGEOIS

L'avis de motion est donné par le conseiller Jean Provost, à l'effet qu'il présentera pour adoption, lors de la prochaine séance ordinaire, le premier projet de règlement numéro 252-19 intitulé «règlement modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé concernant les territoires incompatibles avec l'activité minière dans le cadre de l'orientation gouvernementale en aménagement du territoire sur les activités minières ainsi que la clarification de normes sur les distances séparatrices et autorisation de la garde de poules dans une zone d'interdiction»

L'objet de ce règlement est d'apporter les modifications requises afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains suite à l'entrée en vigueur des règlements numéro 18-515 et 18-523. Le Règlement 18-515 porte sur les territoires incompatibles avec l'activité minière dans le cadre de l'orientation gouvernementale en aménagement du territoire sur les activités minières. Ces modifications portent principalement sur l'ajout d'une orientation portant sur la cohabitation harmonieuse de l'activité minière avec les autres utilisations du territoire ainsi que sur l'ajout de normes encadrant certaines constructions voulant s'établir à proximité d'une activité minière. Le Règlement 18-523 vient quant à lui clarifier les normes sur les distances séparatrices et autoriser la garde de poules dans les zones agricoles d'interdiction.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent projet de règlement et renoncent à sa lecture lors de son adoption.

**19- ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 252-19 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 06-81 AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ CONCERNANT LES TERRITOIRES INCOMPATIBLES AVEC L'ACTIVITÉ MINIÈRE DANS LE CADRE DE L'ORIENTATION GOUVERNEMENTALE EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE SUR LES ACTIVITÉS MINIÈRES AINSI QUE LA CLARIFICATION DE NORMES SUR LES DISTANCES SÉPARATRICES ET AUTORISATION DE LA GARDE DE POULES DANS LA ZONE D'INTERDICTION ET DANS LE NOYAU VILLAGEOIS
RÉSOLUTION NUMÉRO 171-08-19**

Attendu que la Municipalité de La Présentation a adopté un règlement d'urbanisme pour l'ensemble du territoire municipal;

Attendu que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement ;

Attendu que le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains a été modifié par le règlement numéro 18-515 portant sur les territoires incompatibles avec l'activité minière dans le cadre de l'orientation gouvernementale en aménagement du territoire sur les activités minières;

Attendu que le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains a été modifié par le règlement numéro 18-523 portant sur la clarification de normes sur les distances séparatrices et autorisation de la garde de poules dans une zone d'interdiction;

Attendu que conformément à la *loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, suite à l'entrée en vigueur d'un règlement modifiant le schéma d'aménagement, toute municipalité faisant partie de la MRC doit apporter les modifications requises à ses règlements d'urbanisme afin d'assurer la concordance au schéma ;

Attendu que cet exercice de concordance nécessite des modifications au règlement d'urbanisme de la municipalité ;

Attendu qu'un règlement adopté à des fins de concordance n'est pas assujéti à l'approbation des personnes habiles à voter ;

Attendu qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 6 août 2019, conformément à la loi ;

Il est proposé par Martin Nichols
Appuyé par George Etienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

D'adopter, lors de la séance du 6 août 2019, le projet de règlement numéro 252-19 intitulé «Règlement modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé concernant les territoires incompatibles avec l'activité minière dans le cadre de l'orientation gouvernementale en aménagement du territoire sur les activités minières ainsi que la clarification de normes sur les distances séparatrices et autorisation de la garde de poules dans une zone d'interdiction».

De tenir une assemblée de consultation en tenant compte des élections municipales, soit mardi le 3 septembre 2019, afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

**20- RÉPARATION ET AJOUT DE FILET DE BASEBALL AU TERRAIN DES LOISIRS – MANDAT À LA COMPAGNIE FILETS NAD'S
RÉSOLUTION NUMÉRO 172-08-19**

Considérant qu'il y a lieu de réparer des filets de protection sur le terrain des loisirs;

Considérant qu'il y a lieu d'ajouter un filet de protection sur la ligne du 3^e but sur le terrain de baseball;

Considérant les soumissions reçues de la compagnie Filets Nad's;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Mélanie Simard
Et résolu à l'unanimité

De mandater la compagnie Filets Nad's pour la réparation des filets de protection au montant de 525\$, plus les taxes;

De mandater également la compagnie les Filets Nad's pour l'ajout d'un filet sur la ligne du 3^e but sur le terrain de baseball au coût de 1 695\$, plus les taxes;

De payer les factures une fois les travaux faits.

21- DIVERS

Aucun point n'a été ajouté.

22- DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

MRC – Projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du Conseil du 10 juillet 2019

MRC – Procès-verbal du comité administratif du 28 mai 2019

MRC – Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 9 mai 2019

MRC – Résolution numéro 19-06-155 – Règlement numéro 19-538 modifiant le règlement numéro 07-217 concernant la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes – Adoption

MRC – Fonds de développement rural – Appel de projets – Automne 2019 – Autorisation

MRC – Sûreté du Québec de la MRC des Maskoutains – Rapport annuel d'activités 2018-2019 – Prendre acte

MRC – Famille – Services d'accueil, de référence de conseil et d'accompagnement (SARCA) de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe – Appui

MRC – Schéma d'aménagement révisé – Examen de conformité – Règlement numéro 245-19 – Municipalité de La Présentation

MRC – Affichage d'avis public concernant le règlement numéro 19-539

RIAM – Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 26 juin 2019

23- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

24- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE RÉSOLUTION NUMÉRO 173-08-19

Il est proposé par Georges Etienne Bernard

Appuyé par Martin Nichols

Et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 19h33.

Claude Roger
Maire

Josiane Marchand
Directrice générale et secrétaire-trésorière